



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le lundi 7 juillet 2025, à 19 h, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogations mineures suivante :

➤ Demande de M. Tony Pelletier, concernant l'immeuble situé au 43 rue Comeau, si la demande était acceptée, de permettre la construction d'un garage attaché représentant une superficie de 87,1% du bâtiment principale, en contradiction avec le règlement #2024-10 amendant le règlement de zonage #2021-12, article 7.2.3 mentionnant ce qui suit :

La superficie maximale des bâtiments accessoires est établie comme suit :

a) *Pour les usages résidentiels :*

• *La superficie au sol maximal d'un garage ou d'un abri d'auto est de 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal.*

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogations mineures lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 7 juillet 2025 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 18 juin 2025.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière